

Réf : 017

Le 16 novembre 2022

## L'ADIAPH,

Association du secteur médico-social reconnue d'utilité publique et intervenant dans le champ du handicap mental, psychique et des troubles du spectre de l'autisme en Nouvelle-Aquitaine qui accueille plus de **1400 résidents** dans **38 établissements et services** recrute :

### EDUCATEUR.TRICE SPECIALISE.E

#### CDD de 7 mois à temps complet

Surcroît d'activité temporaire lié à la transition inclusive

#### Missions :

Sous la responsabilité de la direction de l'IMP Beaulieu situé sur la commune de Le Pian Médoc, établissement accueillant des enfants présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés, vous avez pour mission de :

- Prendre en charge un groupe d'adolescents présentant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère,
- Accompagner les jeunes dans les actes de la vie quotidienne et dans leur développement global,
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des projets personnalisés au sein d'une équipe pluridisciplinaire en lien avec la famille et l'enfant,
- Construire et animer des activités spécifiques,
- Participer activement à l'amélioration continue de la démarche qualité et au développement des bonnes pratiques professionnelles notamment en matière de bientraitance.

#### Profil recherché :

- Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé exigé,
- Adhérer au projet d'établissement et au projet associatif,
- Connaissance/expérience avec la population TSA,
- Savoir s'adapter à l'évolution du public accueilli et des pratiques d'accompagnement,
- Capacité d'écoute, de médiation, d'observation et de travail en équipe, sens de l'organisation, sens des priorités,
- Permis B en cours de validité exigé.

**Prise de fonction** : du 3 janvier 2022 au 13 juillet 2023.

**Spécificité du poste** : Externat

**Rémunération** : Indexée à la CCNT du 15 mars 1966(IDCC 0413) – Annexe n°3 – Educateur spécialisé – Coefficient de base 434 soit un salaire mensuel brut de 1 810,57 € + reprise d'ancienneté selon expérience justifiée.

#### Avantages sociaux :

- Congés d'ancienneté,
- Extension des mesures conventionnelles : jours enfants malades, jours pour hospitalisation des enfants,...
- Aménagement de la fin de carrière,
- CSE : chèques vacances, chèque cadeaux (Noël, mariage/PACS, naissance, retraite), participation aux activités culturelles et sportives,
- Participation aux transports en commun,
- Régime mutuelle et prévoyance,
- Formations,...

**Candidature** à envoyer par mail **avant le 16/12/2022** à Madame Fabienne RIVIERE, directrice de l'établissement à l'adresse [recrutement@adiaph.fr](mailto:recrutement@adiaph.fr)

Association du secteur médico-social, soumis à obligation vaccinale. Maintien des gestes barrière imposés.